



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **38**

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **1**
Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

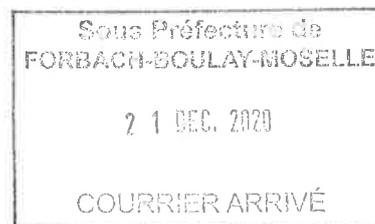
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **8**
Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : **6**
Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : **2**
Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI

10. FINANCES



OBJET : CONSTAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2020

Le Conseil Syndical,

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

EXPOSE qu'en date du 27 janvier 2020, le budget primitif voté par chapitre a été adopté par l'Assemblée,

CONSIDERANT les dépenses inscrites et votées en 2020, les montants qu'il conviendrait de retenir en autorisation de dépenses 2021 figurent dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Libellé du compte	Inscription BP 2020	Proposition de RAR 2020 à mandater en 2021
	2031	Frais d'études	38 000,00	11 260,00 €
Total 20		Immobilisations incorporelles		11 260,00 €
	2153	Installations à caractères spécifiques	305 500,00	5 379,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 200,00	1 207,37 €
Total 21		Immobilisations corporelles		6 586,37 €
	2315	Installation matériel outillage technique	320 000,00	59 458,00 €
Total 23		Immobilisations en cours		59 458,00 €

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

47 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

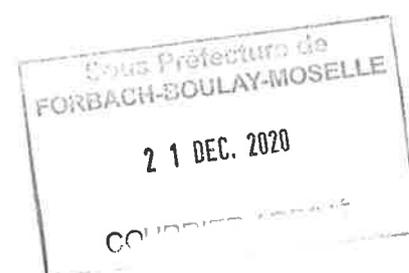
Décident

- D'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans les limites exposées ci-dessus
- D'autoriser le Président à liquider les restes à réaliser selon l'état exposé ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...2..1..DEC..2020.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ..2..1..DEC., 2020.....



